



THE ONTARIO
TRILLIUM
FOUNDATION



LA FONDATION
TRILLIUM
DE L'ONTARIO

Augmentation des subventions d'immobilisations

La Fondation Trillium de l'Ontario (FTO), l'une des plus importantes fondations subventionnaires du Canada, est un organisme qui relève du gouvernement de l'Ontario. Dans son budget du printemps 2007, le gouvernement de l'Ontario a porté le financement de la FTO de 100 à 105 millions de dollars, première étape d'une augmentation annuelle de 20 pour 100.

Cette année, la Fondation Trillium de l'Ontario (FTO) célèbre ses 25 ans; 25 ans pendant lesquels elle s'est attardée à rendre les communautés plus fortes. Les subventions de la FTO appuient les remarquables travaux des organismes bénévoles de toute la province.

Dans le cadre de ses subventions communautaires et de ses programmes provinciaux, la FTO a octroyé d'avril 1999 à mars 2007, 4 200 subventions d'immobilisations totalisant plus de 160 millions de dollars à des organismes en province.

Nos subventions ont permis de rendre des centaines d'installations plus accessibles et de restaurer des édifices historiques partout en province. Elles ont appuyé des groupes sportifs communautaires, des programmes pour les aînés et pour les jeunes, et des initiatives écologiques qui ont permis de restaurer des rivières, de replanter des forêts et de promouvoir la conservation.

Pour répondre aux besoins de fonds pour les dépenses de capital et d'exploitation, la

Fondation Trillium de l'Ontario augmente le plafond de ses subventions d'immobilisations. A compter du 1^{er} novembre 2007, les organismes à but non lucratif et de bienfaisance peuvent désormais faire une demande de subvention d'immobilisations d'un montant maximum de 150 000 dollars.

Priorités en matière de subventions d'immobilisations :

La Fondation favorise l'épanouissement de communautés saines et dynamiques en investissant dans des initiatives communautaires qui renforcent les capacités des organismes dans les secteurs des arts et de la culture, de l'environnement, des services sociaux et des sports et loisirs. Elle encourage les organismes à but non lucratif et de bienfaisance à présenter des demandes de subventions d'immobilisations, en particulier celles qui appuient les priorités suivantes :

Amélioration des espaces communautaires

- Rénover, réparer les espaces communautaires et leur fournir du matériel pour qu'ils soient utilisés à meilleur escient et que la population puisse s'y rencontrer, les utiliser et s'y distraire. Ces bâtiments ou emplacements extérieurs comprennent les centres communautaires, les bureaux, les

installations récréatives et sportives, les sentiers, les terrains et les parcs.

Initiatives éconergétiques ou écologiques

- Rénovations et réparations ou matériel écologiques qui permettent d'augmenter l'efficacité énergétique, d'utiliser des sources d'énergie de remplacement ou renouvelables, de réduire les déchets et la consommation d'eau, d'appliquer des technologies novatrices respectueuses de l'environnement et d'avoir recours à des matériaux qui ne nuisent pas à l'environnement ou contribuent à l'atteinte de bons résultats environnementaux ou à l'écologisation des espaces communautaires.

Amélioration de l'accessibilité

- Améliorations qui facilitent l'accès physique aux édifices et autres espaces communautaires, augmentent l'accès aux programmes et services grâce à la technologie et aux transports ou éliminent entre autres des obstacles physiques empêchant une pleine participation aux activités et à la vie communautaire.

Technologie novatrice

- Technologie qui améliore les programmes et les services, permet d'utiliser les ressources à meilleur escient, aide les organismes à travailler plus intelligemment, automatise les tâches manuelles, facilite la communication et réduit les coûts de transaction.

Remarque :

Avant de remplir une demande de subvention, on recommande aux organismes de contacter le personnel de notre programme local pour obtenir des conseils.

La FTO a deux sortes de formulaires de demande de subvention : la demande de subvention **Standard** et la **Demande simplifiée de petite subvention d'immobilisations**. Les organismes admissibles, qui font une demande de 15 000 \$ ou moins, doivent utiliser la demande simplifiée. Pour plus de renseignements, veuillez lire les Directives portant sur le processus simplifié de demande de subvention. On peut se procurer des exemplaires des Lignes directrices du programme et les formulaires de demande en vigueur sur le site de la FTO à l'adresse www.trilliumfoundation.org.